Packs optionnels

Vous souhaitez renforcer vos garanties ? Souscrivez jusqu'à 3 packs optionnels avec les niveaux de garanties 2, 3 ,4 et 5. Les prises en charge s'entendent dans les limites prévues dans la garantie de base souscrite.

Hospitalisation & Honoraires

Dépassements d'honoraires : Ville/Hôpital **(DPTAM* uniquement)**	+50%
Chambre particulière (avec nuitée) : Montant par jour - Maladie - Chirurgie - Maternité - Rééducation fonctionnelle - Maison de repos et de convalescence - Soins de suite et de réadaptation. - Psychiatrie et assimilés (maxi 30 jours par an) (a)	+20€
Amélioration frais accompagnant - Montant par jour	+15€
Amélioration hospitalisation à la journée - Montant par jour	+30€
Frais de soins et de séjour à l'étranger	+20%

(a) Pour les frais de chambre particulière «psychiatrie et assimilés», le montant s'ajoute au montant pris en charge dans la garantie de base souscrite pour les frais de chambre particulière «rééducation fonctionnelle, maison de repos et de convalescence, soins de suite et de réadaptation» et dans la limite de 30 jours par an.

TG_TG_Hospitalisation-Honoraire_202510_6_202510_6

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

MUTUALITÉ FRANÇAISE

Le contrat **Hospitalisation & Honoraire** sous marque Apivia est assuré par **Macif Santé Prévoyance**, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.
Le contrat est distribué par le réseau d'Apivia Courtage - SAS au capital de 20 000 000 € - RCS Tours 490 625 662 - Siège social : 108 rue Ronsard 37100 Tours - ORIAS n° 09 051 617 (www.orias.fr). Exerce sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

APIVIA par Macif